

## SAINT-Louis AGGLOMERATION

### Délibération du Conseil de Communauté

#### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 54  
Membres absents : 24  
Procurations : 09

Date de convocation : 15/01/2026  
Date de transmission : 26/01/2026  
Date de mise en ligne : 26/01/2026

**Séance du 21 janvier 2026**  
L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 21 du  
mois de janvier à 18 h 00, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GINDER Philippe (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 8<sup>ème</sup> QUESTION

### **Renouvellement de la concession de service public pour la gestion des deux multi-accueils** **Les Trois Cygnes et Les Lucioles** (DELIBERATION n°2026-008)

En 2021, Saint-Louis Agglomération a choisi de confier la gestion des deux multi-accueils Les Trois Cygnes à Landser et Les Lucioles à Sierentz, à l'association Espace Enfance « Les 3 Cygnes », via une concession de service public, qui prendra fin au 31 décembre 2026 (suite à la prolongation approuvée par délibération n°2025-225 du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2025).

Il appartient au Conseil de Communauté de définir le mode de gestion qui sera mis en œuvre à l'échéance dudit contrat, conformément aux articles L.1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. L'assemblée délibérante statue pour ce faire au vu d'un rapport sur le choix du mode de gestion et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant.

Le rapport annexé à la présente délibération indique ainsi les différents modes de gestion pouvant s'appliquer à la gestion de multi-accueils. Au regard des éléments contenus dans ledit rapport, la gestion concédée des deux multi-accueils de Sierentz et de Landser apparaît comme le mode de gestion le plus opportun.

Dans cette hypothèse, la durée du contrat serait fixée à cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 (soit jusqu'au 31 décembre 2031).

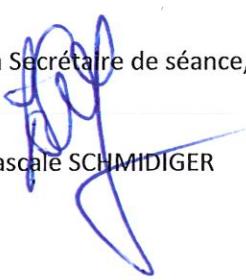
Après avis favorable de la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie en date du 27 novembre 2025, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le principe de la gestion des deux multi-accueils de Sierentz et de Landser par voie de concession de service public pour une durée de cinq années à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031 ;
- d'approuver les caractéristiques principales de la future concession telles que décrites dans le rapport ci-annexé, et qui seront précisées et détaillées dans le dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure de passation du contrat de concession de service public conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession.

**Après délibération, le Conseil de Communauté**

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 23 janvier 2026

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

